



## Accompagnement global Pôle Emploi :

### un protocole inacceptable !

Cg 93

Début 2015 Pôle emploi et le Département de Seine Saint Denis vont signer un protocole partenarial qui s'intitule **Accompagnement global Pôle Emploi**.

Ce protocole est la traduction au plan local d'un accord passé avec les encouragements de l'Etat entre l'Association des Départements de France et Pôle Emploi.

#### **En quoi consiste ce protocole ?**

L'objectif est de diriger vers le service social départemental une fraction des chômeurs trop éloignés de l'emploi en raison de difficultés sociales majeures à charge pour le service social départemental de lever « les freins » à l'emploi.

Ce « partenariat basé sur une approche par les freins » (sic) s'appuie sur des méthodes de classification des individus dont les références conceptuelles sont étrangères aux valeurs portées par nos professions.

Pourtant le référentiel « les fondamentaux de la polyvalence en Seine Saint Denis » document annexé au projet social départemental souligne, page 23, les risques pour la polyvalence « *des dispositifs de classement des populations, de ciblage de celles-ci et de l'approche par problèmes conduisant à segmenter le champ social en émettant l'approche de la personne et en l'enfermant paradoxalement dans un réseau d'obligations contraignantes ; dans cette logique la relation à l'assistant social est très souvent imposée comme le maillon d'un circuit administratif et non plus comme une relation d'aide* ».

#### **Ce protocole remet en cause nos valeurs et nos pratiques :**

▸ Nous connaissons tous aujourd'hui la situation de l'emploi dans notre pays et ses déplorables évolutions. Faire croire que les freins à l'emploi se trouveraient du côté de la situation personnelle du chômeur et non du côté du niveau des offres d'emploi disponibles est une triste mascarade.

▸ Jamais encore le service social de polyvalence de notre département n'a été, par un système de vases communicants, le réceptacle direct des indésirables d'un autre service public. L'instrumentalisation du Service Social Départemental (SSD) est patente. Elle s'affiche sans état d'âme. A qui devons nous demain rendre des comptes et exposer les tenants et aboutissants de la vie des usagers ?

▸ Les chômeurs dirigés vers le SSD seront exclusivement suivis par celui-ci et exonérés de tout contact avec Pôle Emploi et ce pendant au moins une durée de 6 mois. Mais le diable git dans les détails : ce qui est présenté comme un allègement de leurs contraintes n'est-il pas aussi un déni de leur égalité citoyenne ? Ils sont demandeurs d'emploi mais ne relèveront plus temporairement de l'institution de référence. Ne s'agit-il pas d'une forme de discrimination ?

▸ Bien que l'adhésion de l'utilisateur soit recherchée en cas d'orientation vers le SSD quelle sera la liberté réelle de ces citoyens vis-à-vis de la décision de Pôle Emploi ; quelle conséquence pourrait avoir le fait de ne pas se rendre à la circonscription de service social et de ne pas accepter la place qui leur a été assignée ? Quelle garantie avons nous que des formes de sanction ne seront pas appliquées ?

A toutes ces questions portant sur le sens même de ce protocole s'ajoute une dimension essentielle : celle des moyens.

### **Service Social Départemental : toujours plus de missions, mais aucune création de poste depuis 10 ans !**

Tout le monde sait ce qu'il en est du service social : le voilà certes désigné spécialiste en système de freins mais l'outillage ne va pas accompagner la commande. Pourtant nul n'est dupe sur sa capacité actuelle à favoriser l'accès au logement et à l'hébergement, à débloquent des aides financières conséquentes à hauteur des déséquilibres budgétaires des familles, à favoriser l'accès à des modes de garde peu onéreux. La faiblesse des moyens dont dispose le service au regard des besoins exprimés par les populations est notoirement connue. De surcroît l'accès aux actions du PDI (plan départemental d'insertion) ne sera pas possible pour ces publics, celles-ci étant réservées aux bénéficiaires du RSA.

On va adresser des populations au SDD en leur faisant croire que leurs difficultés personnelles, qui bloquent leur accès à l'emploi, y trouveront une issue favorable : cela relève de l'hypocrisie.

Encore une fois, en lieu et place des politiques défailtantes, les services sociaux devront faire face aux espérances déçues, au désarroi de populations trompées voire à la colère et à l'agressivité.

Le service social croule sous les missions. Tout un chacun y va de son couplet sur la prééminence des réponses de droit commun et les sollicitations envers la polyvalence ne cessent de s'accroître. Sur beaucoup de communes le nombre d'habitants s'est accru significativement ; les indicateurs de précarité sont alarmants et toutes les études qui paraissent alertent sur la paupérisation d'une partie de la population du département.

Le service social n'a bénéficié d'aucune création de poste depuis 10 ans et ce sont des redéploiements qui ont permis de renforcer telle ou telle unité ces dernières années.

### **Disons-le clairement : la coupe est pleine !**

Comment ose-t-on encore en rajouter alors qu'il n'y a aucun moyen à la clé.

Pôle Emploi va créer 30 postes pour mettre en place ce projet. Le Département zéro !

L'intensification du travail a ses limites humaines et organisationnelles.

On nous dit que de toute façon il s'agit de publics que nous suivons déjà et que la charge de travail ne s'en ressentira pas ; si nous connaissons déjà les publics concernés, démonstration est alors faite que nos moyens dédiés n'ont pas pu lever les fameux freins ou alors que le problème d'offre d'emploi est demeuré inchangé. Alors pourquoi cette usine à gaz ?

Face à un tel projet il ne faut pas se laisser faire. Ne baissons pas les bras. Seule la volonté des personnels concernés exprimée de manière la plus large et la plus forte possible sera de nature à barrer la route à ce projet fumeux qui se pare de vertus illégitimes.

**La CGT vous propose d'en débattre et de décider des actions à mener ensemble**

## **Assemblée générale**

**Le Jeudi 15 janvier 2015 de 12h à 14h**  
**Salle des Conférences - Immeuble Picasso**  
(2 heures d'information syndicales ont été déposées)